

- ✓ Correction exercice chapitre 5 – Différents modes de paiement en ligne

1. Trois modes de paiement en ligne :

- **Carte bancaire** : très répandue, facile à utiliser, compatible avec les systèmes d'authentification forte.
- **PayPal** : sécurité renforcée car l'acheteur ne communique pas directement ses données bancaires au commerçant.
- **Carte cadeau** : permet un contrôle du budget, idéale pour offrir ou pour des clients récurrents.

2. Deux mécanismes de sécurisation :

- **HTTPS** : assure le chiffrement des données échangées entre l'utilisateur et le serveur. Exemple : un cadenas s'affiche dans la barre d'adresse.
- **3D Secure** : ajoute une étape d'authentification (ex. : code reçu par SMS) avant de valider un paiement par carte.

3. Authentification forte :

- Système imposant deux facteurs parmi : **connaissance** (mot de passe), **possession** (téléphone), **inhérence** (empreinte digitale).
- Exemple : saisie d'un mot de passe + code envoyé par SMS.
- Obligatoire depuis la directive **DSP2** pour renforcer la lutte contre la fraude.

- ✓ Correction exercice chapitre 5 – Différents modes de paiement en ligne

4. Obligations légales :

- **a. Obligation de paiement** : le site doit clairement indiquer qu'en validant la commande, le client s'engage à payer.
- **b. Confirmation de commande** : elle doit être envoyée par e-mail ou affichée, au plus tard lors de la livraison.
- **c. Remboursement** : doit être clairement expliqué, réalisé rapidement et sans frais injustifiés si l'annulation respecte les conditions légales.

5. Expérience d'achat conforme :

Je choisis un T-shirt sur le site. Le prix est clair, et un message me précise que je dois payer pour valider. Je sélectionne PayPal comme mode de paiement. Une fois redirigé vers PayPal, je m'identifie et valide la transaction. Le site me redirige vers une page de confirmation, puis je reçois un e-mail de récapitulatif. Deux jours plus tard, je change d'avis et demande un remboursement via mon espace client. La procédure est simple et conforme à ce qui était annoncé sur le site.